



## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2023**

Le LUNDI 20 MARS 2023 à 20 H 00 le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

### **Présents :**

Mme COURCHÉ,  
Mmes ALEXANDRE-LEMESLE, LABBÉ, MOREL, SADOU, TASSERIE, VEERAYEN  
Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, DUSZA, LEFEBVRE, TSJOEN.

### **Absents :**

Monsieur ANTONIOLI  
Madame MAQUET donne procuration à Madame COURCHÉ  
Monsieur RAIMBOURG qui donne procuration à Monsieur CERTAIN

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Christophe DUSZA a été nommé secrétaire de séance.

### **I - Présentation de la personne engagée pour un service civique**

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une personne a été embauchée à la Remuée pour remplir une mission de service civique.

Sa Mission : Développer le lien social et intergénérationnel

- Lutter contre la fracture numérique en aidant les personnes à appréhender l'outil informatique et les démarches administratives dématérialisées,
- Promouvoir les activités communales, aller à la rencontre des habitants et recenser leurs attentes,
- Proposer des animations répondant aux attentes formulées par les habitants,
- Créer une book box afin de donner accès aux habitants à la lecture,
- Pourra proposer des ateliers de détente et d'éco-citoyenneté durant le temps périscolaire en complément des actions menées par l'équipe d'animation,
- Promouvoir le tri sélectif auprès des associations, des habitants, du personnel communal et y associer les enfants.

### **II - ACQUISITIONS PAR LA MAIRIE**

#### **1°) Acquisition propriété foncière parcelle A 759– délibération n° 10**

Après avoir obtenu l'accord de tous les héritiers (38 au total), pour acquérir la propriété foncière parcelle A 759 pour la somme de 160 000 euros, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal s'ils sont favorables à ce projet d'acquisition.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 voix pour dont deux procurations, de faire l'acquisition de la propriété foncière parcelle A 759, pour la somme de 160 000 euros et autorise Madame le Maire à signer l'acte d'achat et les actes afférents.

### **2°) Autorisation donnée à Madame le Maire pour signer les conventions défense incendie enterrée – délibération n° 11**

Suite au projet de défense incendie enterrée rue de Babylone (sur une parcelle cadastrée section A 1805), et rue des Narcisses (sur une parcelle cadastrée section A 1945), une convention doit être signée et les membres du conseil municipal doivent autoriser Madame le Maire à signer ces deux conventions.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, acceptent à l'unanimité, avec 14 voix pour dont deux procurations.

## **III - DIVERS**

### **1°) Avant-projet 2023 SDE 76 : adoption du projet compteur forain aire de loisirs – délibération n° 12**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que certaines manifestations organisées par la mairie, comme la Fête du Printemps, par exemple, sont organisées à l'Aire de Loisirs de la Remuée, ce qui nécessite, à chaque fois la pose d'un câble électrique provisoire pour amener du courant et, l'intervention d'ENEDIS représente un coût à chaque fois.

Madame le Maire présente donc le projet préparé par le SDE 76 pour l'affaire EXT-2022-0-76522-M 5349 et désigné « coffret forain – aire de loisirs », dont le montant prévisionnel s'élève à 7 440.00 euros TTC, et pour lesquels la commune participera à hauteur de 2 480.00 € TTC, le reste étant pris en charge par le SDE.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, avec 14 voix pour, dont deux procurations :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2023 pour un montant de 2 480.00 € TTC ;
- De demander au SDE 76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

### **2°) fresque à la salle omnisports : devis du graffeur – délibération n° 13**

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'elle souhaiterait orner la salle omnisports d'une fresque.

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité avec 14 voix pour dont deux procurations d'ornez la salle omnisport d'une fresque mais demande que d'autres devis soient demandés et autorisent Madame le Maire à choisir le mieux disant.

### **3°) Fixation des taxes locales 2023 – délibération n° 14**

Madame le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles 2023 transmises par la Direction des Finances Publiques. Il convient de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières appliqués en 2023.

A l'unanimité, avec 14 voix pour, dont deux procurations, les membres du conseil Municipal décident de ne pas augmenter les taux sur le foncier bâti et non bâti.

Les taux se présente ainsi pour l'année 2023 :

- Taxe Foncière sur le Foncier bâti : 39,20 %
- Taxe Foncière sur le Foncier non bâti : 43,10 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires, logements vacants) : 7,73 %

### **4°) Renouvellement contrat d'assurance statutaire personnel communal - délibération n° 15**

Chaque année, le contrat d'assurance statutaire pour le personnel communal doit être renouvelé.

Madame Le Maire rappelle :

➤ Que la commune a, par délibération, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 ;

Compte tenu des éléments exposés, les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, avec 14 voix pour, dont deux procurations :

✓ D'autoriser la commune à adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

✓ D'autoriser Madame le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant de tout acte y afférent

✓ D'autoriser Madame le Maire à résilier (si besoin) le contrat d'assurance statutaire en cours.

### **5°) Mise en place d'un conseil municipal des enfants – création d'une commission – délibération n° 16**

Madame MOREL, Adjointe au Maire, propose aux membres du conseil municipal de créer le conseil municipal des enfants à la rentrée de septembre 2023.

Si les membres sont favorables à ce projet, il faudra créer une commission communale.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité, avec 14 voix pour, dont deux procurations :

- De créer le conseil municipal des enfants
- De créer la commission communale du conseil municipal des enfants, composée des membres suivants :
- Monsieur DUSZA, Président de la commission
- Mesdames LABBÉ, SADOU, VEERAYEN, et Monsieur LEFEBVRE, membres de la commission.

#### **6°) devis complémentaire marnière aire de loisirs – délibération n° 17**

Après avoir reçu pour avis le rapport EXPLOR-E concernant la marnière à l'aire de loisirs de la « Sittelle », la DDTM a estimé que les sondages étaient insuffisants. La société EXPLOR-E doit donc faire une étude complémentaire. A cet effet, elle a présenté un nouveau devis d'un montant de 9 275 HT, soit 11 130 TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, autorisent à l'unanimité avec 14 voix pour, dont deux procurations, Madame le Maire à signer le devis et à inscrire la dépense en section de fonctionnement.

#### **7°) devis vidéoprojecteur – Délibération n° 18**

Le vidéoprojecteur de la salle du conseil municipal doit être remplacé.

Trois devis sont proposés :

BOULANGER	590,83 HT soit 708,99 TTC (support compris)
INITIO (3300 lumens)	890,00 HT soit 1080.00 TTC (support compris)
INITIO (4000 lumens)	1 040.00 HT, soit 1 248.00 TTC

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité, avec 14 voix pour, dont 1 procuration, de prendre le devis INITIO pour un montant de 890.00 HT.

### **IV - POUR INFORMATION**

#### **1°) Point extension école**

Le projet d'extension école est toujours d'actualité mais le devis proposé est trop important et doit être revu à la baisse. A cet effet, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'un rendez-vous est prévu avec L'Architecte, et le Chargé de Projet, afin de faire le point.

#### **2°) Plantation de haies sur l'aire de la Sittelle – chantier participatif**

Madame MOREL informe les membres du conseil municipal que la plantation de haies sur l'aire de la Sittelle, en chantier participatif est toujours d'actualité, mais le projet est reporté suite à la découverte d'une marnière sur l'aire de loisirs. Dès que le problème sera résolu, en accord avec la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, les élèves de l'école de la Remuée seront associés au projet.

### **3°) Retour sur une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques sur la salle omnisports**

Des membres du conseil municipal ont rencontré une responsable de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, afin d'avoir des conseils sur un projet éventuel de pose de panneaux photovoltaïques sur la salle omnisports. Selon elle l'implantation de la salle et l'inclinaison du toit sont favorables à un tel projet. Trois solutions sont envisageables :

- Auto consommation
- Réinjection sur le réseau
- Distribution sur les bâtiments publics.

Coût de l'opération : 90 000 euros d'investissement pour 7 000 euros de gain par an. (66 000 KW annuels produits). Pas de subvention, sauf si, le projet est un projet dit « exemplaire ».

Au vu des chiffres annoncés, les membres du conseil municipal estiment que ce n'est pas rentable. Ils décident de ne pas donner suite au projet.

### **4°) Animation Grandes Voiles 2023**

Du 4 au 7 juillet 2025, les plus grands voiliers du monde sont attendus dans le bassin Paul Vatine et le bassin de l'Eure, Havre. Après le succès des Grandes Voiles en 2017, la ville du Havre a été retenue pour accueillir le départ de la Tall Ships Race 2025.

L'escale du Havre a programmé l'embarquement de 200 jeunes de la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole, à bord des grands voiliers selon le calendrier suivant :

- 15 en 2023
- 15 en 2024
- 155 en 2025
- 15 en 2026

Une seule condition : avoir entre 18 et 25 ans. Les personnes intéressées peuvent candidater auprès de la mairie de la Remuée au plus tard le 31 mars 2023 et les dossiers seront envoyés à la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole. Coût par personne : 1 700 euros. 50 % pris en charge par la Communauté Urbaine et 50 % pris en charge par la commune.

### **5°) Fermeture de classe annoncée.**

Madame le Maire informe qu'une fermeture de classe de primaire est prévue à la rentrée prochaine car il manque 9 élèves en élémentaire.

### **6°) Projet piste cyclable rue des Merles : compte-rendu de la réunion**

Suite au projet de piste cyclable rue des Merles, en mitoyenneté avec la commune de Saint-Romain-de-Colbosc, il semblerait qu'elle devrait être goudronnée mais Madame COURCHÉ et les élus ne sont pas favorables à ce type de revêtement qui ne reflète pas l'aspect rural du chemin.

### **7°) Intervention Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK à l'école**

Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK a accepté de venir prochainement à l'école de la Remuée pour faire un exposé sur son rôle en tant que Députée au sein de l'Assemblée Nationale.

Il est prévu aussi d'emmener les élèves de l'école Henri Dès visiter l'Assemblée Nationale.

Projet futur à l'école de la Remuée : l'école de la Remuée pourrait être désignée « Ecole parlementaire », ce qui permettrait aux élèves de donner leurs avis sur certains projets parlementaires, d'effectuer des visites (Sénat, Assemblée Nationale.....)

L'ordre du jour étant épuisé, les membres du conseil municipal se séparent à 22 h 30.